

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.		Date d'inspection Le 13 mars 2026	
Nom de l'établissement La Boussole V		Numéro de permis 2019669	
Adresse 50 High Street Richibucto NB E4W 5M8		Numéro de téléphone (506) 521-1705	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 59	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	13 mars 2026	13 mars 2026
Commentaires: Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé une bouteille de Febreze dans la salle de toilette des préscolaires. Bien qu'elle se trouvait hors de la portée des enfants, l'espace n'était pas barré à clé. La mentore en assurance de la qualité a rappelé aux éducateurs que tous les produits nettoyants et produits toxiques doivent être rangés dans un espace de rangement barré à clé en tout temps. L'éducateur a immédiatement rangé la bouteille de Febreze dans un espace de rangement sécurisé et barré à clé. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>La mentore en assurance de la qualité est présente sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio a été respecté tout au long de la visite.</p> <p>Les éléments suivants ont été vérifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Fiches des médicaments administrés •Routines quotidiennes •Aire de repos •Toilettes •Effets personnels •Changement de couches •Santé •Médicaments •Alimentation <p>Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants jouer librement à l'intérieur et se préparer pour le dîner.</p> <p>La mentore en assurance de la qualité a observé un organisateur placé sur la porte de la salle de toilette, dans lequel se trouvaient les bouteilles d'eau des enfants, chacune dans une pochette distincte.</p>

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité a recommandé aux éducateurs de vérifier auprès de Santé publique si cette pratique est acceptable du point de vue sanitaire, considérant la proximité immédiate avec la toilette.

Les éducateurs ont mentionné ne pas avoir considéré cet aspect et ont immédiatement déplacé les bouteilles d'eau vers un endroit plus approprié.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 mars 2026

Date

original signé par
Gisele Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"